



## Facilités de paiement pour un stage d'accompagnateur en milieu montagnard ou rural.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024 les chèques bancaires ne sont plus acceptés par la fédération.

### 1 - Fractionnement de l'acompte de 30 %

**Si vous vous inscrivez plus de 3 mois avant la date de début du stage**, vous pouvez demander au secrétariat de fractionner le paiement de votre acompte de 30 % en deux temps :

- ▶ Paiement d'un premier acompte de 10 % du prix du stage par virement bancaire ou par carte bancaire pour confirmer votre inscription.
- ▶ Paiement d'un deuxième acompte de 20 % du prix du stage par virement bancaire ou par carte bancaire 1 ou 2 mois après le paiement du premier acompte. Informez le secrétariat du délai qui vous conviendra le mieux.

**Si vous vous inscrivez moins de 3 mois avant la date du début stage l'acompte de 30 % ne peut être fractionné.**

### 2 - Paiement du solde de 70 % en deux fois.

Le solde est dû un mois avant la date du stage. Toutefois après accord du secrétariat il pourra être payé en 2 paiements sans frais supplémentaires :

- ▶ Premier paiement de 50 % du solde dû au début du stage.
- ▶ Paiement du solde restant par virement bancaire ou par carte bancaire 1 mois après le paiement précédent.

### 3 - Modes de paiement.

- Par carte bancaire via le site sécurité Helloasso : [Accès au paiement](#).
- Par virement bancaire : Demandez un RIB par courriel au secrétariat. Les demandes par téléphone ne sont pas admises. Vous devrez préciser votre nom, prénom et adresse postale.

Pour un paiement par carte bancaire ou pour un virement bancaire, indiquez la session du stage (ARP1, ARP2... ARP10).

